



COPIE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
d'Aquitaine

Bordeaux, le

05 AOUT 2011



Le directeur régional

aux

Liste des destinataires in fine

Service Patrimoine, Ressources, Eau, Biodiversité  
Division continuité écologique et gestion des espèces

Référence : AP/AC/LM-11.012401 - n° 701

Affaire suivie par : Andy PAPACOTSIA, chargé de mission  
Tel. : 05 56 93 32 98  
Mél : [andy.papacotsia@developpement-durable.gouv.fr](mailto:andy.papacotsia@developpement-durable.gouv.fr)  
Et Agathe CHAUMONT, chargée de l'animation du Plan Vison  
Tél. : 06 23 50 05 10  
Mél : [agathe.chamont@oncs.gouv.fr](mailto:agathe.chamont@oncs.gouv.fr)



- Objet :** - Second Plan National d'Action du Vison d'Europe.  
- Dossier de consultation des entreprises pour l'entretien et la gestion des cours d'eau abritant le Vison d'Europe.  
- Conditions d'octroi des aides

P.J. : 1 CDRom

Le second Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe (2007-2011) a pour principaux objectifs de rechercher les moyens d'actions favorables à son maintien dans les 11 départements de l'aire du Plan National d'Actions. Des actions de réimplantation seront éventuellement engagées pour favoriser une reconquête des espaces dont il aurait été évincé.

Parmi les actions utiles à ces objectifs, la qualité de l'accueil des milieux et leur entretien constituent des enjeux majeurs.

Pour favoriser la prise en compte de l'espèce dans l'entretien et la gestion des zones humides ainsi que des rivières et leurs abords, une réflexion a été engagée pour définir les conditions optimales de travaux à conduire.

Ce travail s'est traduit par la production d'un guide de rédaction des dossiers de consultation d'entreprise pour l'entretien et la gestion des cours d'eau abritant le Vison d'Europe.

Ce guide fournit une trame rédactionnelle qui précise les conditions d'exécution de prestations d'entretien et de gestion nécessaires pour permettre l'obtention d'un marché.

Pour élargir la prise en compte du Vison d'Europe dans la phase opérationnelle des projets de gestion de cours d'eau, je vous adresse ce document.

Sa conception et sa finalité me paraissent de nature à pouvoir intégrer aisément les conditions d'octroi

d'octroi des aides que votre institution met en œuvre. Son application, sous votre égide, fournirait une garantie de bonne prise en compte de la sensibilité de cette espèce, et contribuerait notablement à l'exercice de la responsabilité patrimoniale pour le Vison d'Europe pour laquelle je vous sais particulièrement sensible.

Le Chef de Service

Marie-Françoise BAZERQUE

Copie :

- CR Aquitaine – Direction de l'Environnement
- CR Poitou-Charentes - Direction de l'Environnement
- CR Midi-Pyrénées - Direction de l'Environnement
- CR Pays-de-la-Loire - Direction de l'Environnement
- DDT de la Charente
- DDTM de la Charente-Maritime
- DDT de la Dordogne
- DDT du Gers
- DDTM de la Gironde
- DDTM des Landes
- DDT du Lot-et-Garonne
- DDTM des Pyrénées-Atlantiques
- DDT des Hautes-Pyrénées
- DDT des Deux-Sèvres
- DDTM de la Vendée